

CONSULTATION SUR LE PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT DU CAMPUS DE LA MONTAGNE

Objet : Réponses aux questions de la commission reçue le 11 mars 2021.
Préparé par : Université de Montréal et les écoles affiliées : HEC Montréal et Polytechnique Montréal.
Date : 17 mars 2021

1. *Le Plan directeur d'aménagement accorde une place prépondérante à la reconnaissance de l'héritage autochtone, comme approche d'aménagement. Pendant la séance de questions et réponses, vous avez évoqué des idées susceptibles d'être développées lors de la mise en œuvre de projets concrets. Une description de l'approche préconisée par le Plan directeur d'aménagement renvoie à des principes de design autochtone préconisés lors de l'exposition Autochtoniser Montréal, mise sur pied par Montréal Autochtone à l'occasion du Sommet mondial du design de 2017. Ces principes renvoient notamment à un processus inclusif et respectueux des premiers peuples.*

1. *Le document qui consigne ces principes pourrait-il être mis à la disposition de la Commission?*

Réponse par : Université de Montréal et les écoles affiliées

Oui, voir le lien ci-joint pour trouver le document Autochtoniser Montréal :

Lien : https://udemontreal-my.sharepoint.com/:f:/g/personal/radhia_hamdane_umontreal_ca/EpPuFadmMxlKmrho2Ax6yfcBbSk8ESAiC5mFTCHtj28KEw?e=ZprXhD

Mot de passe : Autochtone2020

À la page 43 vous pouvez lire les principes de design autochtone.

2. *Y a-t-il des exemples de reconnaissance de l'héritage autochtone mis en œuvre ailleurs et jugés inspirants?*

Réponse par : Université de Montréal et les écoles affiliées

On vous réfère au document Autochtoniser Montréal où des exemples ont été donnés.

Nous rappelons qu'en 2014 une grande partie du terrain appartenant à l'UdeM a fait l'objet d'un bail emphytéotique en faveur de la Ville de Montréal pour une période de 50 ans afin de mettre en valeur le 3^{ème} sommet, ce qui a permis la réalisation d'un parc qui porte désormais un nom mohawk : « Tiohtià:ke Otsira'kéhne ». On vous réfère à l'article de UdeMnouvelles pour lire les projets concrets de l'université.

Lien de l'article : <https://nouvelles.umontreal.ca/article/2021/03/12/la-reconnaissance-autochtone-incluse-dans-le-plan-directeur-d-amenagement/>

3. Le Plan directeur d'aménagement fait mention d'un comité « Place aux Premiers Peuples». De qui se compose ce comité? Quels sont les rôles et responsabilités? De quelles manières interviendra-t-il dans le déploiement du Plan directeur d'aménagement ?

Réponse par : Université de Montréal

L'UdeM a créé en mars 2018 un Comité appelé « Place aux Premiers Peuples » dans le but de rédiger un plan d'action avec des objectifs à atteindre sur trois ans. Ce plan d'action a été adopté par les instances en 2020 et le Comité a alors été dissous.

L'Université de Montréal a donc entamé avant la rédaction de ce plan d'action, un vaste chantier intitulé Place aux Premiers Peuples, qui a donné lieu à une table de consultation et un comité de rédaction paritaire autochtone-allochtone constitué par le Vice-rectorat à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation.

Le comité-conseil Place aux Premiers Peuples réunit des partenaires autochtones externes, eux aussi pour la plupart diplômés de l'UdeM, de même que les membres autochtones du personnel (comité Kwe Kwe), un étudiant autochtone et des professeurs et professeures qui se spécialisent dans les questions autochtones.

Voici le lien pour le plan d'action :

https://www.umontreal.ca/public/www/images/autochtones/UdeM_PlanDAction_PremiersPeuples_final.pdf

Le plan d'action comporte 8 objectifs (et 22 sous-objectifs) :

- Objectif 1 : Identifier et contrer les obstacles à un accès équitable à l'enseignement supérieur pour les étudiants et étudiantes autochtones
- Objectif 2 : Soutenir la rétention et la réussite des étudiants et étudiantes autochtones sur le plan académique, personnel et social
- Objectif 3 : Maximiser la contribution des programmes de formation à la préparation des étudiants et étudiantes de toutes disciplines à interagir et à œuvrer dans des contextes de diversités multiples

- Objectif 4 : Faire de l'Université un milieu de travail attractif et inspirant pour les employés issus des communautés autochtones
- Objectif 5 : Faire de l'Université un milieu de vie inclusif, exempt de discrimination et représentatif des communautés autochtones
- Objectif 6 : Diversifier l'excellence et promouvoir la co-création en recherche
- Objectif 7 : Intensifier les partenariats avec les communautés autochtones et y associer d'avantage les diplômés et diplômées et les donateurs et donatrices
- Objectif 8 : Faire en sorte que le plan d'action en matière de relations avec les autochtones ait un impact structurant sur la transformation de l'Université

Le plan directeur d'aménagement répond entre autres aux objectifs 5 et 6 du plan d'action en adoptant une approche de la reconnaissance autochtone lors de l'élaboration de projets qui consiste à : connaître, inclure, comprendre et agir en fonction de toutes les ressources matérielles et humaines mises à la disposition des usagers du plan directeur (voir page 21 du PDA).

Aujourd'hui, notre interlocutrice pour le plan directeur d'aménagement du campus, Mme Caroline Gélinas, est la conseillère principale aux relations avec les Premiers Peuples pour l'Université de Montréal et les écoles affiliées.